L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: No. 73 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 8 JUIN 1863 Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE ORLEANS,
LUNDI MATIN, 8 JUIN

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs: un terrain situé à Belleville, en face de la Nouvelle-Orléans, vers des Salines.

Par Hoffman & Marks—A 10 heures, dans la rue de Chartres, No 41: marchandises sèches, vêtements et chapeaux.

Par H. H. McLean—A onze heures, dans la rue Gravier, No 64: meubles et articles de ménage.

Par E. Roger & Co—A six heures du soir, sur la Levée, en face de la rue des Ursulines: vin rouge.

Par E. M. Jacobs—A 10 heures, encoignure Conti et Villeré: meubles.

Les solutions de la Question américaine.

La *Presse* du 18 avril contient, sous ce titre, au-dessous de l'accusé de réception de la quatrième lettre de M. Lefort que nous avons reproduite l'autre jour, un projet de solution que M. de Girardin dit lui être arrivé d'Amérique pour y être réexpédié. Il est intitulé:

AU PEUPLE DES ETATS-UNIS ET DES ETATS-CONFEDERES.

Plan de compromis entre le Nord et le Sud—Solution pacifique et rationnelle.

Nous ne pouvons reproduire, à cause de leur longueur, les considérations dans lesquelles se trouve englobé le plan lui-même. Suivant l'auteur du projet, les deux parties belligérantes s'appuient sur des idées. Or "la guerre ne peut amener d'autre résultat que le triomphe de la force, mais non la victoire rationnelle d'une idée sur l'idée contraire." Il en conclut qu'il faut en venir à un accommodement par une première proposition basée sur des concessions réciproques.

En examinant ce qu'il appelle les idées des parties belligérantes l'écrivain donne, tour à tour, tort et raison au Sud et au Nord. Il pose ces données étrangement contradictoires:

"Le Sud a raison quand il réclame le droit de se créer une existence indépendante."

"Le Nord a raison quand il prétend que le principe de l'unité est supérieur d'une manière absolue au droit de nationalité sectionnelle."

Et plus loin encore:

"La Confédération du Sud est de premier ordre: elle est basée sur la similitude entre divers Etats, &c."

"La grande fédération unitaire du continent américain est d'institution divine, elle relève d'un principe supérieur, &c."

Nous ne nous attendions guère à voir le droit divin invoqué en cette affaire. Quoi qu'il en soit, voici le projet de solution qui devrait "satisfaire à la fois le désir légitime du Sud d'avoir une nationalité indépendante et les vœux non moins légitimes du Nord de voir reconstituer l'unité de la grande fédération."

Article 1er—Les Etats du Sud acceptent en principe l'abolition graduelle de l'esclavage, et s'engagent à ce que cette institution ait disparu de leur territoire au 1er janvier 1900.

Art. 2—Les Etats du Nord consentent à la séparation du Sud et à son indépendance provisoire jusqu'à cette même date du 1er janvier 1900.

Art. 3—A cette date, une convention générale de tous les Etats existant alors dans le Sud, décidera si la séparation sera prorogée pour un nouveau terme ou maintenue définitivement, ou si la reconstruction de l'ancienne Union devra s'effectuer.

Art. 4—Aussitôt après l'adoption des bases précédentes, des ministres plénipotentiaires des deux républiques régleront toutes les conditions de la séparation provisoire, avec l'arbitrage amiable des grandes puissances européennes en cas de dissidence.

Ce beau projet de compromis est suivi d'une tirade sentimentale et philanthropique sur l'esclavage, la guerre, l'impossibilité "reconnue par tous les esprits sensés sur les deux rives de l'Atlantique" de subjuguer le Sud, sur les effets du temps qui permettront à la nouvelle génération, "pure de sang et de haine, de décider, dans le calme de sa liberté, si le moment est venu de reconstruire l'Union."

Voici, maintenant, l'accueil que M. de Girardin, qui refuse d'insérer la solution de M. Lefort comme indigne d'un homme sérieux, fait à cet absurde projet.

Ce projet de compromis est gagné et gaguerait, selon nous, à être dégagé des considérations qui l'enveloppent et qui l'obscurcissent; mais, comme il ne peut qu'avoir un jour autrement à New-York et à Richmond qu'à Paris, dans le doute, nous nous sommes abstenu de les retrancher, afin qu'ils ne soient accusés en rien l'authenticité de leur origine transatlantique.

Ceux de nos lecteurs qui se souviendraient encore des quatre articles que nous avons publiés les 13, 19, 20 et 21 décembre dernier sous ce titre: LE MESSAGE DU PRESIDENT LINCOLN, conviendront que le projet de compromis ci-dessus n'en est que la traduction sous une autre forme et dans une autre langue.

Que demandions-nous? Nous demandions la séparation volontaire des Etats dissidents et l'abolition graduelle de l'esclavage. Que propose-t-on? L'abolition graduelle de l'esclavage et la séparation volontaire des Etats dissidents. Si le projet de compromis qui nous est communiqué était adopté, nous aurions donc eu raison de nous demander si purement et absolument ce qui est enfin. On ne fait plus impunément violence à la liberté. Toute atteinte qu'on lui porte est une complication dont il faut ensuite traîner le poids et souvent écrasant.

Qu'il s'agisse soit de la question d'Italie et de Rome, soit de la question de Pologne, soit de la question d'Orient, et qu'il s'agisse soit de la question du blé ou du pain, soit de la question de la viande, soit de la question des sucres, et, dans un autre ordre de faits, qu'il s'agisse soit de la question de la presse, soit de la question des élections, soit de toute autre question, hors de la liberté, point de solution!

Toute la science de la politique moderne est dans ce mot: Liberté.

Nous ignorons le nom de l'auteur du projet de compromis qu'endosse si facilement *la Presse*, s'il est vrai qu'il habite l'Amérique il faut qu'il soit resté bien étranger aux mouvements des esprits ou qu'il ait bien mal observé les faits pour croire qu'un arrangement comme celui qu'il propose puisse satisfaire l'une ou l'autre des deux parties belligérantes. Sa solution ne mériterait même pas l'honneur d'une mention, si elle n'avait été reproduite dans un journal aussi important que *la Presse*.

Quand nous voyons un homme, comme M. de Girardin, donner l'autorité de son endos à un projet aussi peu sérieux, nous sommes forcé de dire qu'on comprend encore bien peu, en France, les causes de la lutte qui ensanglante depuis deux ans le continent de l'Amérique du Nord et qu'on se fait une singulière idée du caractère des deux peuples.

La plupart des écrivains européens, aveuglés par leurs préjugés sur la question de l'esclavage, et absorbés par cette préoccupation unique, ne veulent ou ne peuvent comprendre que la question de l'esclavage n'est qu'accessoire dans le conflit, et ils tombent dans cette double erreur de croire, d'une part, que le Sud ne fait la guerre que pour le maintien de l'esclavage et de l'autre, que le Nord ne combat que dans l'intérêt de l'abolition.

L'idée de la séparation provisoire est d'une telle puérilité qu'elle ne mérite pas d'être réfutée. Pour quiconque connaît l'état réel des choses, il est bien clair que la séparation, ne fût-elle admise que pour un an, serait irrévocable, et que plus le délai serait reculé plus la reconstruction serait chimérique. Selon nous, le Nord ne combat pas pour une idée, et s'il acceptait une fois la séparation, il ne s'inquiéterait pas plus du maintien de l'esclavage au Sud qu'il ne s'inquiète de l'existence de cette institution au Brésil. Il combat non seulement pour l'amour abstrait de l'Union, mais encore pour les avantages politiques et commerciaux qu'il peut retirer du maintien du pacte fédéral. C'est bien peu connaître le positivisme du peuple américain que de supposer qu'il renoncera à ces avantages en vue de la simple satisfaction morale que lui procurerait l'abolition de l'esclavage dans le Sud, en l'an 1900!

Si le peuple des Etats-Unis arrivait à la conviction qu'on paraît avoir, en Europe, qu'il lui est impossible de subjuguer le Sud, nous pensons qu'il songerait plutôt à conclure un traité de paix avantageux, en stipulant des avantages commerciaux et maritimes qu'à réclamer des privilèges pour les nègres. Nous n'avons pas vu, lors de la paix de Sébastopol, la France et l'Angleterre dicter à la Russie la moindre condition à propos de l'émancipation des serfs. Et du jour où les Etats-Unis renonceraient à toute autorité sur le territoire des Etats Confédérés, ils perdraient par cela même tout droit d'intervenir dans le gouvernement ou les institutions particulières de ces Etats. Toute la question est de savoir si ce jour arrivera jamais.

MARCHANDISES A BON MARCHÉ—MM. Dessommes frères, coin Canal et Chartres, annoncent aujourd'hui qu'ils vendront à prix réduits, pour du comptant, leur bel assortiment de marchandises sèches. Ils prient également les personnes qui leur doivent de régler leurs comptes d'ici au 1er juillet, et celles à qui ils doivent de présenter leurs réclamations dans le même délai.

LE NAVIRE GARIBALDI—Le beau navire *Garibaldi* doit partir pour Bordeaux la semaine prochaine, et nous rappelons aux personnes qui désirent partir pour France qu'elles ne sauraient trouver d'occasion plus favorable.

Les passagers d'entrepont trouveront plus loin un avis qui les concerne.

AVIS AUX PASSAGERS DE LA BARQUE ELISABETTA.—Les passagers de la barque "Elisabetta" sont avertis de se trouver à bord aujourd'hui avant six heures du soir, le départ de ce navire pour le Havre devant avoir lieu dans la soirée.

Prisonniers fédéraux.

Nous lisons dans le *Richmond Sentinel* du 13 mai:

Hier 1,475 prisonniers fédéraux ont été reçus ici, venant de Guierney et 1,550 autres qui avaient été capturés par le général Forrest, près de Rome, en Georgie, faisant en tout 2,925 prisonniers arrivés dans la même journée. Ils ont tous été envoyés en compagnie de quelques autres sortis des prisons, à Belle-Island. On en avait reçu quelques jours auparavant 3,796, ce qui élève le nombre total à 6,721. Il y en a encore d'autres qu'on attend de Guierney, sans compter les blessés qui sont tombés dans nos mains. Avant ces diverses captures le surplus de prisonniers dans nos mains était de 12,000. Le surplus est donc aujourd'hui d'environ 20,000.

RETOUR DU SUD—Quelques uns de nos soldats qui sont revenus à Falmouth après une courte captivité dans l'armée rebelle, disent que les Confédérés ont beaucoup de wagons et de chevaux, et l'idée qu'ils souffrent de la famine est une absurdité. Ils ont tous abondance de nourriture et de boisson et chez eux on ne voit aucun symptôme de disette.

(*Boston Journal*)

Piraterie de terre et piraterie d'eau.

Représailles.—Opinion du Herald.

On dit qu'il est sorti encore des ports d'Angleterre, deux ou trois nouveaux corsaires confédérés. Seront-ils arrêtés par nos croiseurs? c'est fort douteux à en juger par la liberté dont jouissent l'*Alabama* et le *Florida*.

Mais le gouvernement devrait adopter quelque mesure décisive pour mettre fin à ce pillage de notre marine marchande. L'assurance coûte déjà 3 1/2 p. 0/0 sur les navires et les cargaisons, et si la course n'est pas réprimée, la prime d'assurance s'élèvera bien plus haut et notre commerce maritime sera détruit. Les armateurs anglais se réjouissent à cette perspective; car elle leur assure le fret du monde entier. Le comte Russell et ses agents ne feront donc pas beaucoup d'efforts et n'exerceront pas beaucoup de vigilance pour empêcher la sortie des navires confédérés qui sont en voie de construction dans les chantiers anglais. Mais nos marchands peuvent qu'il est grandement temps de supprimer cette branche d'affaires qui fait tant de bien aux autres et qui leur cause, à eux, tant de mal. Ils disent que si les rebelles brûlent nos biens sur mer, nos armées ont le droit de brûler leurs biens sur terre. Quoique cela ne soit pas dans les usages de la guerre moderne, nous n'y voyons rien d'injuste, et il est possible que le gouvernement des Etats-Unis soit forcé d'avoir recours à ce moyen. Nous n'aimons pas les représailles; car elles n'ont pas de fin, et c'est une destruction mutuelle sans bénéfice pour aucun des belligérants. Mais si les corsaires confédérés continuent leurs déprédations il est clair qu'il faut faire quelque chose par terre ou par mer pour mettre un terme à ce déplorable état de choses.

[*N. Y. Herald.*]

Officiel.

PRÉCAUTIONS SANITAIRES.

Quartier général des défenses de la Nlle-Orléans

Nlle Orléans, 5 juin 1863.

—ORDRES GÉNÉRAUX No 8—

L'attention du général commandant ayant été appelée sur l'état des forces d'infanterie dans les quartiers occupés par la troupe et par les nègres fugitifs en ville ou autour de la ville,

Les commandants de brigades, de batteries, de régiments et de détachements séparés, et les surintendants de nègres feront faire un examen journalier des quartiers et des lieux. Ils les feront nettoyer et désinfecter.

Les chirurgiens militaires inspecteront, deux fois par semaine, les quartiers et les lieux des corps auxquels ils appartiennent. Ils feront sur l'état de ces quartiers des rapports écrits et suggéreront tout ce qu'ils croient convenable en vue d'améliorations sanitaires.

Les maisons qui ont été saisies par le gouvernement et qui sont maintenant occupées par des officiers et des soldats détachés de l'armée, sont soumises à tous les règlements municipaux et les autorités de la ville sont autorisées à les inspecter comme si elles appartenaient aux citoyens, et à prescrire à leur sujet dans l'intérêt de la santé publique, les mesures qu'elles croient nécessaires. Tous les propriétaires de ces maisons sont occupées sans autorité, et il est enjoint à tous les officiers inspecteurs et maréchaux-prévôts de voir à ce qu'elles soient évacuées.

Par ordre du brig. gén. EMORY.
W. D. SMITH, lieut. col. et A. A. A. G.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVÔTALE—*Dimanche matin*.—Deux femmes qui n'étaient ni jolies ni aimables ont été condamnées chacune à dix piastres d'amende. Elles s'étaient égratigné le visage et arraché la chevelure.

Mary Corbett, qui non contente de frapper Mme Morris sur la tête, l'avait insultée, a été envoyée au Workhouse.

Le magistrat a condamné à vingt jours de prison un nègre qui avait assailli et failli étrangler un petit garçon.

Célestin Garcia, homme de couleur libre, ayant vivement maltraité, dans la rue du Canal, une femme de couleur qu'il accusait d'être sur le point de partir pour New York et de le délaisser, a été condamné à deux mois de prison.

John Aust, Andy Aust et Joseph Asper, arrêtés pour s'être battus dans la rue Triolème, près St Patrick, se sont défendus de leur mieux. Il a été prouvé qu'Asper était pris de boisson et avait été la cause de la rixe. Il s'en est allé avec dix piastres de moins dans la bourse.

Le propriétaire du restaurant de la rue St-Charles, accusé d'avoir débité de la boisson après neuf heures du soir, a été renvoyé de la plainte, le Maire ayant autorisé le débit par bouteille après l'heure en question.

TICKETS FAUX, &c.—Les officiers Capo et Wagner disent avoir découvert, en faisant des perquisitions au No 115 de la rue des Ursulines, vingt-cinq tickets faux de chemin de fer, des bijoux, six timbres de poste faux et du papier qu'ils supposent être le même qui a servi à faire les tickets.

ACCIDENT—L'officier Dach, du Premier District, annonce qu'un enfant de deux ans, fils de M. Beard, est tombé d'une fenêtre du deuxième étage d'une maison de l'angle des rues Magasin et Melpomène. Il est mort de ses blessures.

ACCUSATION DE VIOL—Jules Besrec a été traduit, hier matin, devant le Prévôt, sous prévention d'avoir commis le viol dans lequel Sophia Frick est impliquée.

Ann Maria Roberts l'accuse de l'avoir violée, le 26 mai dernier, chez Sophia Frick, rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne. Son interrogatoire et celui de Sophia Frick a lieu ce matin.

IMMENSES MAGASINS D'ÉPICERIES.—M. J. H. Carter, marchand d'épiceries en gros, offre à vendre dans ses vastes dépôts où il a ses Nos 8 et 10 des deux rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, une collection vraiment pyramidale d'épiceries de toutes sortes et de comestibles. Dans la liste interminable d'articles publiés aujourd'hui dans nos colonnes d'annonces, nous remarquons des cafés, des thés, de la farine, des salaisons, des chandelles, savons, huiles, riz, de la moutarde anglaise, du sucre en poudre et enfin des cigares de toutes les marques. Nous engageons les consommateurs à aller visiter les magasins de M. Carter dont les conditions de vente sont toujours fort libérales.

EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles du Sud,

(Extraites des journaux de Mobile jusqu'au 3 juin)

Situation à Vicksburg.

LE GENERAL GRANT FAIT DES TRANCHÉES.

Terribles combats à Vicksburg.

L'armée de Lee en mouvement.

Ennemis enregistrés à Mobile.

Nous reproduisons d'un extra du *Picayune* les nouvelles suivantes extraites de la *Tribune* et du *Register* de Mobile du 31 mai, du 2 et du 3 juin.

Situation à Vicksburg.

Jackson 30 mai—Il n'y a pas de nouvelles de Vicksburg depuis hier, mais on n'a pas d'appréhension sur les événements à cet endroit.

Le *Mississippian* de ce matin publie un discours prononcé par le général Pemberton, après que l'ennemi eût été repoussé trois fois. Voici ce qu'il a dit:

"Vous avez entendu dire que j'étais un incapable et un traître, et que mon intention était de vendre Vicksburg. Suivez moi et vous verrez le prix auquel je veux vendre Vicksburg. Quand la dernière livre de bœuf, de lard et de farine, le dernier épi de maïs; la dernière vache, le dernier cochon, le dernier cheval et le dernier chien auront été mangés, et que le dernier homme aura péri dans les tranchées, alors, et seulement alors, je vendrai Vicksburg."

Jackson, 30 mai—Pas de nouveau combat à Vicksburg. L'ennemi a renoncé aux assauts et va essayer d'affamer la place.

J'apprends de bonne source que Grant élève des tranchées parallèles à nos batteries, mais hors de portée de nos canons, et qu'il conserve ses communications libres au-dessus et au-dessous de Vicksburg.

Il fait aussi des retranchements au pont du Big Black et aux gués au dessus et au dessous.

Jackson, 30 mai—Des renseignements reçus portent que la cavalerie ennemie est allée à la gare de Bolton, à 20 milles de Jackson, sur le chemin du Sud, a brûlé la gare, une quantité de grains et 800 ou 900 balles de coton, et à commis d'autres déprédations.

Terribles combats à Vicksburg.

Richmond 1 juin—On a des journaux du Nord jusqu'au 26 mai.

Une dépêche spéciale au Chicago *Times*, datée du champ de bataille devant Vicksburg, le samedi à 9 heures du soir, dit:

Il n'y a pas eu de combat aujourd'hui—les troupes se reposant de l'assaut d'hier. Nous avons été repoussés complètement sur toute la ligne rebelle, mais il n'y a pas lieu de se décourager quant au succès final. Nous faisons des retranchements et construisons des fossés à tirailleurs. On a envoyé de la cavalerie à Canton pour s'assurer de la position des forces de Johnston. La perte d'hier s'élève à environ 1500 hommes.

Une dépêche spéciale au *Times*, datée de Memphis le 27, dit:

Nos forces ont été repoussées vendredi à Vicksburg; mais un autre steamer est arrivé du voisinage de Vicksburg, d'où il était parti lundi, et il rapporte que Grant a capturé toutes les redoutes rebelles. Le combat a été acharné.

Les rebelles ont fait rouler du haut des collines des bombes qui en faisant explosion au milieu des Fédéraux causaient d'affreux dégâts.

La même dépêche dit que le combat continuait avec force au départ du steamer.

Une dépêche spéciale au *N. Y. Times*, datée de Washington le 28 à minuit, dit qu'il n'y a pas de nouvelles plus récentes de Vicksburg.

On commence à dire dans les cercles officiels que le siège peut durer deux semaines. L'attaque de vendredi a été très sanglante, et la perte des troupes nationales très forte.

Les rebelles ont combattu avec la plus grande intrépidité et ont déployé un rare sang froid. Ils n'ont ouvert le feu contre les Fédéraux que lorsque ceux ci se trouvaient à portée de mousquet. Ils ont néanmoins été refoulés jusque dans leurs dernières retranchements.

On lit dans un télégramme daté de Cairo, 28 mai:

"Il s'est livré vendredi un combat acharné. Grant a donné l'assaut aux fortifications et s'est emparé de quelques positions. Les rebelles revenant à la charge les ont reprises. On s'est battu corps à corps. La perte des fédéraux a été de mille hommes. Les rebelles ont employé des grenades qu'ils lançaient à la main au milieu des fédéraux toutes les fois que ces derniers cherchaient à escalader les fortifications."

Shelbyville, 1er juin.—Tout est calme aux avant postes. Le *Nashville Dispatch* du 29 mai publie les nouvelles suivantes de Vicksburg:

"Samedi, le général Grant a repoussé les rebelles jusqu'à leurs derniers retranchements. La perte des fédéraux a été considérable. Les vingt mille hommes qui occupaient Jackson ont rejoint Grant samedi soir.

L'ennemi bombarde nos lignes. Il s'est emparé des batteries au dessus et au dessous de Vicksburg.

L'ARMEE DE BRAGG

Une dépêche datée de Murfreesboro 28 mai, rapporte le bruit que les rebelles, au nombre de cinquante mille, auraient fait un mouvement en arrière.

Jackson, 1er juin—Des renforts considérables arrivent à l'armée de Grant.

Une forte canonnade a été entendue hier.

Le major général Logan et un autre général ont été tués.

Le thermomètre marque 101 degrés.

(Des nouvelles reçues directement de Clinton et de Jackson donnent quelques renseignements sur ce qui se passe dans le voisinage de Port Hudson, mais elles sont de contrebande.)

L'armée confédérée.

Les journaux de Richmond disent que l'état sanitaire de cette ville est très satisfaisant en ce moment, et que la mortalité parmi les soldats revenus blessés ou malades du champ de bataille de Chancellorsville, est très légère.

L'armée de Lee en mouvement.

Le correspondant spécial du *Herald* écrit de Washington, sous la date du 23 mai:

"L'armée de Lee est en mouvement. Les convois se dirigent vers Culpepper, suivis de fortes colonnes de troupes. Lee a adressé à ses troupes une proclamation qui fait prévoir une incursion dans le Maryland.

Les assauts à Vicksburg.

RAPPORTS DÉTAILLÉS.

(*Du Mississippian du 1er juin*)

Nous avons vu Wm Jas. R. Saunders, de Selma, Ala., qui est parti des environs de Vicksburg hier à onze heures du matin. Il est resté dans les lignes fédérales depuis l'investissement de la place, et il a été autorisé par le général Grant à partir pour emmener Mme Hardley, femme du colonel D. R. Hardley, de Alabama, qui a été blessé et fait prisonnier à Port Gibson.

Jeudi de la même semaine, nous avions cinq bas de Ecanonnières de l'ennemi qui bombardaient la ville chaque jour, et qui avaient un feu à que les mortiers et quelques canonnières, mais sans effet. Les canonnières de Vaughn, de Lee, Treute et les Tenessiens de Vaughn, de Lui, ayant déserté et pris le terrain, disent que tout n'a pu être repris; le plus perte dans la ville a été seulement de mille hommes.

Le général Grant parle en termes de éloges de Johnston et dit qu'il ne se battra pas maintenant et vient l'attaquer dans sa position. Il a reçu de grands renforts depuis la chute de Snyder's Bluff. Parmi les fédéraux tués pendant le commencement du siège sont le major général Kerr, les brigadiers généraux Berkridge Lay, Bowman et un autre dont le nom a été oublié.

Les deux canonnières coulées étaient le *Natchez* et le *Signet*. Grant dit qu'il en affirmera à Vicksburg avant dix jours. M. Saunders a dit que la hauteur des cadavres a empêché à six milles du champ de bataille. Pemberton a envoyé un parlementaire à Grant pour lui demander de faire enlever ses blessés et enterrer ses morts, ce à quoi Grant a consenti.

Quand les fédéraux ont marché sur Vicksburg, ils avaient l'espoir certain de prendre la place. Le général Grant commanda la reddition de la ville et donna trois jours à Pemberton pour réfléchir à la proposition. Le général répondit qu'il ne faudrait pas trois jours, mais trois minutes pour répondre à la question, et qu'il invitait Grant à ouvrir le feu sur lui quand il le trouverait convenable.

Après le terrible massacre de vendredi, le général Grant avait lancé un ordre pour avoir de nouvelles échelles et pour faire un nouvel assaut le lendemain.

M. Saunders a entendu de fréquentes conversations entre les Fédéraux et le colonel Womack, chef de l'état major de Grant et l'expression de l'opinion que Vicksburg ne serait pas pris avant six mois, et il a estimé que, Leurs magnifiquement, maintenant, que les forces à Vicksburg s'élèvent de 75,000 à 100,000 hommes.

La perte entière des Fédéraux autour des retranchements de Vicksburg est estimée par eux de 35,000 à 40,000 hommes. Le général Grant a envoyé demander à Pemberton pourquoi il fait charger ses canons avec des clous et des chaînes et pourquoi il leur envoyait des balles empoisonnées. La seule réponse de Pemberton à cette question a été que toute l'histoire était un infâme mensonge.

Nouvelles diverses.

L'*Examiner* de Richmond dit que le bruit courut que les généraux A. P. Hill et Ewell ont été faits lieutenants généraux.

Le *Whig* de Eutaw a des raisons de croire que le col. Garrott, du 20e régiment de l'Alabama, a été tué à la bataille de Baker's Creek.

LE DR HEDGES.—La *Tribune* de Mobile du 31 annonce que le Dr Hedges, recteur du St. Luke's Church, est parmi les exilés partis de la Nlle Orléans.

LES ENNEMIS ENREGISTRÉS.—Par la *Tribune* du 31 mai nous apprenons que les exilés de la Nouvelle-Orléans arrivent à Mobile aussi vite que les véhicules envoyés journellement à Pascagoula peuvent les y transporter. Les citoyens se montrent généreux à leur égard, mais le journal que nous citons ne peut s'empêcher de blâmer la conduite de quelques individus qui exigent des prix exorbitants pour l'usage de leurs véhicules, &c. Il ne faut pas, dit la *Tribune*, confondre ces misérables avec la généralité des Mobiliens.

L'ALABAMA—Une dépêche reçue de Philadelphie annonce l'arrivée, dans cette dernière ville, d'un navire dont les avis vont jusqu'au 3 pour Pernambuco. L'*Alabama* et le *Florida* ont détruit un grand nombre de bâtiments fédéraux parmi lesquels on cite l'*India*, le *Louisa Hatch* le *Nera*, le *Charles Hill*, les barques *Henrietta*, *Lafayette*, *Kate*, *Cora* et la goëlette *Kingfisher*—Deux de ces bâtiments étaient chargés de thé et d'un grand prix.

LE BLOCUS—Le *Republican* de Savannah est informé qu'il y a dans ce moment, dans les Etats Confédérés, 21 cargaisons non vendues—deux à Mobile, cinq à Wilmington, quatorze à Charleston.

Le Washington Artillery.

Le célèbre Washington Artillery, capitaine Slocomb, de la Nlle Orléans, a traversé Chattanooga dernièrement—C'est, dit le *Rebel* un des plus beaux corps qu'il y ait au service et le plus humble canonnier est un gentilhomme.

Caroline du Nord.

1er juin—Treize prisonniers Fédéraux, pris au dessous de Kinston, sont arrivés, ce matin, à Goldsboro.

L'hypocondrie, le dégoût de tout, de la nourriture du corps comme de celle de l'esprit, & lassitude et l'épuisement, la circulation imparfaite, tout cela disparait devant l'ELIXIR DE WRIGHT employé à temps. L'ELIXIR chasse du corps les symptômes dangereux et donne de l'énergie à l'esprit. C'est pourquoi beaucoup de maison du grand nombre de témoins prouvent tout ce qu'on en dit.

A vendre par toutes les pharmacies et en gros par
8 juin—1m12 T. W. WRIGHT & Co, rue de Chartres No 2

La sauvegarde des soldats—C'est le nom que donnent l'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER un soldat de l'armée des Etats-Unis écrivant de la vallée de la Virginie—Cet officier s'exprime ainsi dans une lettre adressée à MM. HOSTETTER & SMITH—"Tout à les fois qu'on a pris votre amer régulièrement et systématiquement comme préservatif pour les fièvres épidémiques bilieuses et fatales tel on en a obtenu les résultats les plus heureux; vous pouvez donc réclamer, pour votre célèbre tonique, le titre de SAUVEGARDE DU SOLDAT."—Toutes les fois qu'on a pas fait l'essai chez l'armée, le résultat a été le même. Les soldats eux-mêmes demandaient à hausse cris qu'il remplace les boissons parmi lesquelles qu'on leur donne en guise de stimulant. La base bien connue de votre Amer, l'esprit de seigle, est le et mêlant le plus pur qui, de l'avis des chimistes, puisse être obtenu d'une substance quelconque, ajoutez y des herbes anti-bilieuses, des écorces, des gommes, des racines &c., connues de la pharmacopée moderne. L'AMER DE HOSTETTER devrait être dans tous les hôpitaux; administré promptement aux blessés, il sauve la vie à des milliers d'hommes qui autrement mourraient de faiblesse.—A vendre par tous les pharmaciens et épiciers.

AGENTS:
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21,
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au dessous du marché français,
J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 20
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12,
JOHN T MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 23,
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BAANES, 23 et 25 rue Commune.
7 juin—6f

TRAITEMENT SPECIAL des maladies ci-dessous:

FIEVRE TYPHOIDE [guérison en douze jours.] PNEUMONIE (fluxion de poitrine), guérison en huit jours, sans avoir recours à la saignée, ni aux sangsues, ni aux vésicatoires, et, en un mot, à toutes les maladies, avec le même mode de traitement.

JE rappellerai aussi que mon nom et connu dans toute la Louisiane pour les maladies de femmes, rhumatisme, goutte &c.

CONSULTATIONS [illegible] les jours, de onze heures à trois heures [illegible], à domicile, tous les jours et à toute heure.

Des chambres [illegible] aérées, meublées et toutes indépendantes, [illegible] bains, sont offertes aux malades qui désirent [illegible] pour opérations ou maladies, se faire traiter [illegible] trouveront à la fois régime et soins [illegible].

S'adresser au Dr [illegible] PAULIN, médecin de la Faculté de Paris, [illegible], entre Ste-Anne et Dumaine.

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FÉVAL.

Deuxième partie

II

LA PATACHE.

Il était neuf heures du matin, et c'était trois jours après ce dimanche où lady Frances Elphinstone avait fait son entrée dans la société miremontaise. La patache de l'Ile-Adam redescendait vers Paris, à vide et seulement pour n'en avoir pas le démenti. Les chemins de fer ont donné au monde un appétit de locomotion qui n'existait pas du tout en 1817. Le long de l'éternel treillage qui borde nos voies ferrées, chacun a pu remarquer un très grand nombre de vieillards mélancoliques qui regardent passer la vapeur. Ce sont tous d'anciens conducteurs de patache en retraite ou des directeurs de petites messageries rentrés dans la vie privée. Ils se disent, en suivant d'un œil jaloux le nuage de fumée qui emporte tant et tant de voyageurs impatients: On finissait tout de même par arriver autrefois!

Maintenant on commence par là.

Le conducteur de l'Ile-Adam avait fermé les rideaux de sa caisse pour dissimuler sa misère. Il venait au trot maladif de deux pauvres bêtes aussi tristes que lui, et de temps en temps, mettant à ses lèvres, séchée en l'absence de tout pourboire, son cornet qu'il aurait embrassé de bien meilleure grâce si c'eût été seulement un honnête verre de vin violet, il envoyait sa fanfare morose aux échos de la forêt.

C'était un victorieux, pourtant, ce conducteur. L'hiver dernier, il avait tué *la concurrence*, ce monstre qui suçait le sang des anciens messageries. La concurrence était morte dans son bureau sans feu; on avait vendu aux enchères publiques ses quatre chevaux fantômes et ses deux carrioles vermoulues. Mais la grande messagerie agonisait à son tour: ainsi va le monde!

Le dieu défunt qui présidait à ces lugubres entreprises réservait cependant aujourd'hui à notre conducteur une aubaine inespérée. Tandis qu'il écoutait au loin la route solitaire, cherchant d'un œil découragé ce mirage blanc, le voyageur pour Paris, une société nombreuse et choisie se réunissait au carrefour de la Croix Moranne, qui était comme la station de Miremont. Autour du poteau sans inscription qui marquait le milieu de l'étoile, il y avait un monceau de terre ou l'herbe croissait. Sur ce gazon, reposaient en ce moment de quantité de sacs de nuit, des paniers et des paquets appartenant à la garniture Boudon, à madame Mère au Reposoir, premier à la fois, et à la famille Chaumeron. Ceux-ci accompagnaient leurs bagages, tous en costumes d'aventures, et portant de cette physionomie spéciale que l'on prend pour les parties de plaisir. En ces circonstances, le temps est généralement pluvieux. Tous les parapluies étaient ouverts. Il y en avait un de coton bleu, ce qui pouvait avoir cependant une certaine utilité, on ne sait. Le parapluie de coton bleu était porté par Cécile Chaumeron, la cadette, longue fille excentrée qui commençait à dresser des batteries pour conquérir sa part de ciel. Mademoiselle aînée l'opprimait encore, et se avait un parapluie de flanelle verte.

Papa Chaumeron se gaudissait sous un king que parfait, voilà de l'élément, de famille, portant en belle son de couleur rose et datant du Directoire. Bien des Pardons abritait sa toilette de voyage sous un immense ombrelle à fortes baleines de fer, dont la frange représentait la tête d'éléphant, et qui Lapo's ou avait ayant à elle fait dans le copain de Mme Célestin n'avait point de rival, ce lui l'ombrelle entre ces deux jumeaux armes d'intérêt de pouvoir, chose trouvait d'ordinaire présenté, et, comme compagne de Miss faut, elle le recevait mal à contre de droite et la gouttière de qui en [illegible] chapeau de crêpe, grand col et pointu dommage qui n'en propre.

Mademoiselle Gazelle était encore à se demander pourquoi les Boudon avaient un encore rosée et se éclaire de la bonne, comme ces vertes de jeunesse, en attendant au délai pour la portion que avait de Mme Célestin.

—Bien des pardons, a dit le papa Chaumeron au moment, de saluer se couper tout aussi par le mesure, il est heureux, pas ses chers amis! [illegible]

Tous deux furent bien montrés, excepté la seconde Chaumeron, qui attendait encore la Reine. Eux étaient huit à un âge de fait une partie des fois d'hier dans la compagnie de la Bonne.

Il est rare, qu'en France, réunir l'unanimité parmi les tempéraments de chacune. A une demi-heure pour manifester les choses aussi bien, venu; pourtant l'accord, et déclara neuf heures en sonnant et quart de Bellane.

—Il est arrivé un accident! Sténographie Mme Célestin, et ne plus de chance!

Célestin, tenez!... grande de la patache!

Les deux Boudon observèrent la Bonne caillot, en avait jamais de coton bleu ... pour de Les deux parapluies, les cotons et des bouquets, étaient montés. M. Boudon disait la chose.

—Bien des pardons! dit l'adjointe, vous re ne savez personne bien avoir; mais elle vous n'avez point rivalier, venez faire, qu'en cavalier, vous n'auriez sûrement qu'à se préparer, par le métier.

—Si vous croyez que tout est rose dans ma position!... reprit tellement Mme Célestin.

—Ah çà! s'écria Chaumeron, j'ai mon franc-parler, moi! Je vois leur hôte de ce Beloue! Onze minutes de retard!

—Est-il donc pas avoir de place, encore! dit mademoiselle aînée.

—Qu'en est-il donc! répéta la reine Boudon, à des bons haves à la maison.

—On était de tous, maître, n'est plus partir, car je suis bien devenue là leurs gros bras courts! Ils disent à la fois en la fois.

—Nous n'avons que la maison.

—Bah! fit Cécile, en voilure de l'Ile-Adam revient toujours à vide.

—Le besoin de parler pour ne rien dire! s'écria mademoiselle aînée; et puis il y a des voyageurs, et ce ne revient pas à vide.

—Bien des pardons! fit sa voix l'adjointe. C'est juste.

—Voilà! reprit Cécile en ouvrant son cape. Ceux qui ont le droit d'en charge pour aller jusqu'à Paris sont bien à leur plein!

Toute réunion de regard de travers, et le père Chaumeron fut poussé par jamais un mot de dire.

—Tenez, voici le fiacre! Veuve-t-on compte! ah! Louis!...

—Il me semble, ma demoiselle, reprit sèchement Bien-des-Pardons, que j'ai ma voiture tout comme M. le maire et l'Adjointe.

—Et moi tout comme vous! dit Mme Célestin.

—Et nous!... s'écria mademoiselle aînée.

—Ça mettrait trois jours pour aller à Paris, riposta Cécile en s'éloignant de son père, lequel avait parfois la main un peu fouchée que la langue, au moins, M. le marquis et milady ont des chevaux qui ne sont pas de bois.

Hélas! hélas! Miremont, cette Arcadie, si des regards pouvaient percer, la seconde des Chaumeron aurait été tarée!

—Papa! s'écria mademoiselle aînée, dis-lui qu'une autre fois elle restera à la maison!

—En tous cas, gronda Bien-des-Pardons, M. Morin du Reposoir a une situation....

—Et il n'est pas le seul! interrompit Mme Célestin.—Il y en a qui aiment mieux mettre de côté que de jeter leur argent par la fenêtre.

—Et je préfère être ici, ajouta Mlle aînée, que dans des équipages qui ne sont pas à moi, comme miss Suzanne et Mlle Jeanne, et Mlle Germaine....

—Avec une étrangère! enchérit la suzeraine des Boudon.

—Qu'on ne connait ni d'Eve ni d'Adam! acheva l'adjointe, offrant par mégarde sa tabatière à Mlle aînée, qui s'y plongea jusqu'au coude.

—Dix-huit minutes de retard! tonna Chaumeron. Excusez!

—Des jeunes filles, reprit Mme Célestin, avec une Anglaise.... qui a un enfant!.... et pas de mari, en définitive!

—Avez-vous remarqué hier, demanda Cécile, comme miss Suzanne caressait le petit enfant?

—La paix! fit le papa; vous êtes trop jeune pour parler de cela!

—Il n'empêche! glissa l'adjointe, gros serpent qui n'en mord pas moins sous son apparence humble et placide: bien des pardons!... je dis cela sans malice.... il n'empêche que je n'aime pas les jeunes demoiselles tristes, distraites, qui ne savent jamais de quoi l'on parle à table, et qui se jettent sur les petits enfants comme un pauvre sur du bon pain.

Ceci eut un succès formidable.

Tajol! s'écria Chaumeron avec son gros rire; ventre de biche! j'ai mon franc parler, mais pas tant que cela!

Mme Célestin essaya de rougir; mademoiselle aînée baissa les yeux; les deux Boudon, voyant que Chaumeron riait, partirent comme deux ressorts, et les grands yeux de Cécile firent le tour du cercle pour deviner la cause de cette gaieté qu'elle ne comprenait point.

—Je ne sais pas pourquoi vous riez, continua la perfide adjointe. Vous pensez bien que je respecte la maison de M. le maire.... Et, certes, son fils est un joli garçon qui raconte bien les histoires, mais....... bien des pardons!...... sans parler des affaires politiques qui s'embrouillent, — et Mme Célestin, pourrait vous dire et on a passé la revue de la garde nationale pour des prunes,—ça ne m'étonnerait pas beaucoup si les trois fainéants étaient mêlés à tout cela... Bien des pardons!...... sans aller chercher midi à quatorze heures, il y a des choses qui sont trop drôles...... La Touchard dorlotte sa nièce depuis que M. le comte lui a parlé tout bas; Jeanne Herbet ne rit plus depuis qu'on la caresse...... et vous savez qu'elle a de qui tenir, à ce qu'on dit!...... Milady a causé sous bois deux heures durant avec le brigand, dimanche dernier, pendant que M. le comte nous faisait dormir debout...... Mlle Germaine, dont je ne voudrais pas dire du mal, puisqu'elle est la fille d'un collègue, mais...... M. le comte de yeux...... la! j'en avais de la peine pour elle...... Et Laurent Herbet avait bonne en vie de sauter à la figure de M. le comte...... Ma foi, bien des pardons! il y a anguille sous roche, nous la verrons frétiller.

Les trois fainéants étaient Robert Surrisy, Laurent Herbet et Ferandeau, élève de David.

—Il y en a une sous roche! s'écria Chaumeron; et une grosse...... superlotte! Vingt-cinq minutes de retard!

La pluie allait bien. Il y avait au revers de la côte qui montait vers l'Ile-Adam, un cabaret où Beloui s'était arrêté pour noyer ses tristesses dans un demi-litre de vin de Sannois, le premier cru de France après Suresnes.

L'impatience aigrit les meilleurs esprits. La portion de la société miremontaise qui entourait le poteau commençait à perdre décidément cette douce aménité que procure, dit-on, la paisible vie des champs. Chacun cherchait quelque chose ou quelqu'un à mordre. On maudissait le ciel et la terre, on se demandait pourquoi, en définitive, tout Miremont était hors de chez soi et en route pour Paris.

—Ce sont des servitudes, cela! disait Mme Célestin inondée, et c'est la dernière fois que je viens.... Les petits cadeaux entretiennent l'amitié, mais M. le maire ne nous en fait jamais, et, chaque année, il faut se déranger pour aller chercher de quoi lui souhaiter sa fête....

—Le voyage compris, appuya Chaumeron, cela ne laisse pas d'être coûteux....

—Bien des pardons!... M. le maire ne nous donne jamais rien, lui... et, l'an passé, j'en ai eu pour quatorze livres dix sous.

—Et vous pouvez être bien sûres, ajouta Cécile impitoyablement, que les cadeaux de milady et de M. le comte vont, cette année, tout écraser.

—Si nous rentrions chez nous, s'écria Mme Célestin, voyons, M. Chaumeron, vous qui avez votre franc parler?

Les deux coraux échangèrent un regard de détresse. Ils aimaient Paris. Pourquoi? c'était leur secret. Ils eussent végété tout aussi commodément à cent pieds sous terre, mais ils aimaient Paris. Quel enchanteur que ce Paris! Orphée ne faisait danser que les pierres.

Quant à M. Chaumeron, il était à cet âge grisâtre et légèrement apoplectique où les pères de famille de province adorent la pensée d'un petit voyage dans *la capitale*. Jetons un voile pieux sur les naïves scélératesses de nos oncles.

D'un autre côté, mademoiselle aînée et Cécile, qui ne tenaient point les cordons de la bourse se faisaient une fête de cette journée. Il y avait promesse d'Opéra-Comique. L'adjointe elle même, libre de son adjoint, n'aurait pas renoncé sans peine à ces quelques heures de veuvage.

—Victoire! s'écria Chaumeron, au lieu de répondre à l'insidieuse ouverture de Mme Célestin. Voilà Beloui! Atout!

(*A continuer.*)

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 8 juin 1863

Arrivé, depuis samedi—37 bœufs, 48 cochons, 17 moutons et 44 veaux. Vendu, 35 bœufs, 10 cochons, et 46 veaux. A vendre, 22 bœufs, 121 cochons, 189 moutons, 5 veaux et 6 vaches

Bœuf, 1re qualité, par livre, net		14 cts.
" 2e "	"	12
" 3e "	"	15
Veaux, 1re qualité, par tête		$25 @ 30
" 2e qualité, par tête		$12 @ 15
Cochons, par 100 livres ar.		13 @ 16 ct.
Moutons, suivant la qualité, par tête		$6 @ 15
Vaches à lait, par tête		$75 @ $125

Décédée à la paroisse Jefferson, à l'âge de 15 ans, EMMA DUPRÉ, fille de Nicholas Dupré et de Laure Bachemin. Les amis des familles Dupré et Bachemin sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin, lundi, à 9 heures précises. Le convoi partira de l'Eglise de l'Annonciation, 3eme District.

GRANDE VENTE
De Marchandises Sèches,
A bon marché,

Pour le compte de qui il appartiendra, le contenu du magasin de MM.

DESSOMMES FRERES,

A l'encoignure des rues Canal et Chartres.

Pour du comptant seulement.

Par la présente réduction, nous prions les personnes qui nous doivent de venir régler leurs comptes d'ici au 1er juillet, et celles auxquelles nous devons de présenter leurs réclamations d'ici à la même époque.
DESSOMMES FRERES,
Coin Canal et Chartres.

Rhumatisme et Diarrhée.

Détruit! consultez les citoyens de la Louisiane sur la vertu de les antirhumatismaux RHUMATISMES et DIARRHÉE, le propriétaire se trouvent certificats de [illegible] ... Anne, No 117

CERTIFICATS.

[illegible]
I. A. GOLDMAN,
Au coin des rues Jackson et Tchoupitoulas

[illegible]
Veuve JASSERAND.
Frédéric Morel, rue Poydras, près de Wrahouse.

Soulagement instantané

DE CROUP et MAL DE GORGE... des BRULURES et des BLESSURES RÉCENTES [illegible]
RUE STE ANNE, No 111

N. B.—Il offre de rembourser [illegible]

Divers. Divers

MESSPORC—75 barils
BI-CARBONATE DE SOUDE
CAFÉ DE RIO
RHUM DE LA JAMAIQUE
POIVRE NOIR
FERBLANC
SEL DE [illegible]
CACAO
SAVON DE CASTILLE
QUININE
CHAMPAGNE
VERMOUTH
VIN ROUGE de Bordeaux
PLATS COTÉS
A vendre par BERNARD TURPIN.
Nouvelle Levée.

TABAC!!

11 caisses tabac du Connecticut en FEUILLES
A vendre par E. J. HART & CO
7 juin—1m

AVIS.

UNE BONNE BLANCHISSEUSE et repasseuse [illegible] rue Ste Anne, No 3.

Charbon anthracite.

COAL

Pour restaurants, hôtels et la cuisine en général. A vendre et à livrer, dans toutes les parties de la ville par
DAVID STICKNEY,
Rue Carondelet, No 3.

A VENDRE

VINGT caisses PLAQUES en fer blanc 1 C 10 14
5 caisses " do 1 X 14 14
5 do " do
5 caisses FERBLANC
50 do CUIVRE pour fer
50 livres FIL DE FER
30 paquets FEUILLES DE FER, anglaises et américaines.
—EGALEMENT—
Un assortiment complet de tubes, etc.
magasin et atteliers... à vendre par
J. S. AUSTIN,
rue Front Levée, No 1

Fil en bobines.

6,000 douzaines Alexander, 2 yardes
1,000 " Clark, 200 yardes
5,000 " Clark, noir, 200 yardes
1,000 " Diamond, 200 yardes
1,000 " 61.
A vendre par MAURICE ABRAMS, Courtier, Rue Natchez No 39
7 juin—6f

Divers! Divers!

50,000 YARDES BRIN A MOUSTIQUAIRES,
5 barils KERSEYS DU KENTUCKY,
JEANS, LINSEYS.
A vendre par MAURICE ABRAMS, Courtier, rue Natchez, No 39
7 juin—6f

Divers! Divers!

50 caisses TABAC CHOIX DE LA VIRGINIE.
TABAC A CHIQUER,
200,000 CIGARES FINS D'ALLEMAGNE,
12 caisses TABAC A FUMER DE LA VIRGINIE.
TABAC TRES FIN
A vendre par MAURICE ABRAMS. Courtier, rue Natchez No 39
7 juin—6f

DEMANDE DE CHAMBRE ET DE PENSION.

UN monsieur et sa femme demandent chambre et pension entre la rue du Canal et la Cathédrale, les rues Chartres et Bourbon. La chambre doit être au premier, sur la façade, et aérée. La pension doit être modérée. S'adresser à "Inquirer" au bureau de l'Abeille.
6 juin—3f

ARTICLES DE MODES.

No 66, rue de la Douane, au 1er.

W DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles, rubans, ruches, plumes, etc. On prend les billets de la Banque de la Louisiane. 1er juin 1m

Cercles et planches.

DIX MILLE cercles planés, pour boucauts et barils, 10,000 pieds planches en pin, d'un pouce, à vendre par GEO. M. CHAPMAN,
Au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier.
6 juin—3f

MAISON A LOUER—Une belle maison de résidence avec citerne water-works, &c, située dans un quartier très agréable, rue Ste Anne, entre Villeré et Robertson. Le prix du loyer sera très modéré. Pour plus amples informations, s'adresser à l'Abeille.
6 juin

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 juin 1863.

LUNDI prochain, huit du courant, cette Banque sera prête à racheter ses billets de la dénomination d'une, deux et trois piastres, en billets d'autres banques locales ou de la ville de la Nlle Orléans.
AUG. MONTREUIL,
5 juin—6f Caissier.

LOUISIANA ACADEMY

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de $6 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No. 134, entre Dauphine et Bourgogne.
1er juin—1m

HARMONY.
MUSICO-PHONETIC
Practical School.

108, RUE QUARTIER, PRÈS DAUPHINE.

Phonographie, Musique, Langues, Arithmétique, Ecriture, Lecture.

Par une heureuse combinaison musico-phonetique l'art de lire est agréablement enseigné en moins de la moitié du temps et du travail nécessaire avec la méthode ordinaire.

Quoique l'anglais soit la principale langue dans cette institution, le français et l'espagnol sont obligatoires dès que l'élève commencé le *Fourth Reader* (4me Livre.)

—PRIX—

Pour 4 (ou plus) enf. d'une fam., de 5 à 14 ans,	$5 par mois
" 3 "	4 00 "
" 2 "	4 00 "
" 1 "	3 00 "

Heures de classes, 8½ jusqu'à 3—4½ jusqu'à 6. Demie heure de récréation et exercises gymnastiques vers midi. Les classes du soir ont lieu de 7 à 10 heures. Leçons privées de Tenue de Livres Espagnol, &c, pendant le jour et le soir—chaque élève a un pupitre séparé et un professeur qui l'attend exclusivement. Prix modérés.
18mai—1an—4,1,21. O. V. ROY.

EN débarquement—1000 barils FARINE [illegible],
20 [illegible] BEURRE GOSHEN,
A vendre par [illegible] COGAN BROTHERS,
[illegible] 71, rue Tchoupitoulas.

ATTENTION.

Le Shérif procédera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à la vente à l'encan d'une propriété améliorée, située à Belleville, rive droite du fleuve, vis à vis de la Nouvelle-Orléans.
Pour les détails et les conditions, voir aux annonces

M. H. H. McLean, encanteur, vend de beaux meubles, des tableaux à l'huile et des articles de ménage, ce matin à onze heures, dans la rue Gravier No 64.

AVIS.

La barque italienne ELISABETTA, capitaine Tortorici, pour le Havre, partira POSITIVEMENT AUJOURD'HUI. Les passagers sont requis de se trouver à bord avant 6 heures du soir. 8 juin—2f

Billets de la Banque de la Louisiane pris au pair pour du SUCRE CLARIFIÉ.

CINQUANTE boucauts sucre clarifié de choix, à vendre par le soussigné, en lots au gré des acheteurs.
A. H. D'MEZA,
4 juin—6f rue St-Louis, No 5.

AVIS.

LA société existant actuellement sous le nom de SEGASSIE & DUVIAU devant être dissoute d'un commun accord, le 1er juillet prochain, les soussignés prient les personnes qui leur doivent de venir régler leurs comptes, et à celles à qui ils pourraient devoir, de venir les présenter.
SEGASSIE & DUVIAU,
3 juin—1m 105, rue Vieille Levée.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 1er juillet prochain il continuera pour son compte, nommé par le passé, le même genre d'affaires, et il ne négligera rien pour contenter ses clientèles.
3 juin—1m SEGASSIE

Succession de John H. Sturges.

AVIS est donné que le soussigné a été nommé, par la 2e Cour de District de la Nlle-Orléans, encanteur de la succession de John H. Sturges, décédé.

Les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la dite succession, sont priées de les présenter, sans délai, et toutes celles qui lui doivent sont priées de venir les régler au soussigné
F. JORDY, curateur de la succession de J. H. Sturges.
5 juin—6f Rue des Magasins, No 2

GALERIE DES ARTS.

M. LILIENTHAL,

102..........RUE POYDRAS..........102
ENTRE CAMP ET ST CHARLES,

Portraits photographes, cartes de visites, ambrotypes et mélanotypes,
EN MODERÉS

M. LILIENTHAL apporte dans l'exécution de ses portraits tous les perfectionnements récents de son art. [illegible]
4 juin—1m

A vendre—Un magasin de groceries et de provisions, près le marché de la rue des Magasins.

UN magasin de groceries et de provisions bien assorties, ayant tout à frais, avantageusement situé et bien achalandé est offert à l'amiable—Pour les conditions, s'adresser à J. P. BOISBEAU encanteur, Au coin des rues Magasin et Gravier, ou sur les deux, rue des Magasins No 5 9, entre les rues St André Josephine 4 juin—6f

Magasin de Cuirs et Peaux.

ASSORTIMENT général de peaux de tous genres, toujours au magasin et à vendre aux prix les plus réduits de la place.

On achète les cuirs aux prix les plus élevés du marché.
W. H. McCHESNEY, 65, Gravier.

MOUSSE! MOUSSE!

CENT BALLES VIEILLE MOUSSE, en état d'être embarquée, à vendre par
M. W. McCHESNEY,
3 mai—1m No 65, rue Gravier.

VINS! VINS!

EN débarquement du navire Transit, de Bordeaux—
74 barriques vin rouge ordinaire
150 barriques vin rouge 1861
45 do do 1858
50 do do St Estèphe,
45 do do St Emilion,
51 do do St Gènes,
60 caisses do St Julien,
A vendre par E. BORDELOIS.
21 rue Conti

AVIS.

LA société existant entre les soussignés est dissoute à partir du 1er avril 1863 par le terme de son expiration.
PHILIPPE BILLMANN.
FRANÇOIS COLOMES.

Les soussignés forment à partir de ce jour une société entre eux, sous la raison BOUDRO & BILLMANN, pour l'exploitation du restaurant situé à Lac Pontchartrain, connu sous le nom de Restaurant Boudro
LUCIEN BOUDRO
PHILIPPE BILLMANN.
Nlle Orléans 15 mai 1863. 17 mai—1m

J. H. CARTER,

Marchand de groceries en gros,

Rue Tchoupitoulas, No 10, et rue Nlle Levée, No 10.

OFFRE A VENDRE LES ARTICLES SUIVANTS

CAFE ET THES

[illegible]

—EGALEMENT—

[illegible]

Groceries! Groceries!

[illegible] barils farine extra
[illegible] pommes sèches,
25 [illegible] fromage, [illegible] familles,
20 demi barils farine Fulton Market,
50 [illegible] pig pork,
50 [illegible] beurre Goshen,
25 tierçons jambons Rawson de choix, passés au sucre.
10 [illegible]
20 [illegible] barils lard [illegible] sucre
25 tierçons boîtes de lard ribbed
25 [illegible]
50 [illegible] Goshen
50 caisses chandelles à suif de bœuf
50 [illegible] Star,
50 [illegible] amidon,
50 [illegible] savon,
25 caisses [illegible] d'olive,
50 caisses sel crême,
10 caisses ananas
10 [illegible] [illegible] tendres,
10 [illegible] petits pois,
15 [illegible] tomates vertes,
15 [illegible] fruits à gâtés, d'Angleterre
50 douzaines sauce Worcestershire,
50 caisses catsup aux tomates,
20 [illegible] Cambridge [illegible] demi gallon
10 [illegible] d'Angleterre,
50 rames papier,
100 douzaines balais,
25 caisses allumettes
20 douzaines moutarde anglaise,
[illegible] chargé,
50 barils fèves blanches,
10 [illegible] pois concassés,
10 tierçons de graisse,
10 barils riz
20 caisses graisse en cans de 10 et 25 livres
10 barils sucre écrasé,
10 [illegible] sucre en poudre,
100 [illegible] bruts de choix, vieille et nouvelle récolte

—Tabac et Cigares—

100 caisses marques favorites,
50 grosses Yellow Bank de Goodwin,
20 [illegible] Snuff d'Anderson,
25 [illegible] tabac à fumer,
150,000 Cigares. 31mai—4,9juin

Reçu tout récemment par le steamer *George Cromwell* et les derniers arrivages—

500 onces QUININE,
50 do MORPHINE,
10 do IPEKA en poudre,
200 livres CALOMEL
25 do POUDRE de Dover,
50 do BLUE MASS,
50 do IODURE DE POTASSIUM,
100 livres CHLOROFORME,
100 onces TANNIN,
100 livres RHUBARBE, de Turquie,
500 do BAUME de Copahue,
500 livres ARROW-ROOT des Bermudes,
500 do ARROW-ROOT de la Floride,
500 do GINGEMBRE de la Jamaïque,
1000 do GINGEMBRE Race,
100 do ECORCE du Pérou,
50 do SAGO,
100 livres MAGNESIE calcinée,
200 do CARB de magnésie,
200 do BORAX,
100 do EXTRAIT DE LOGWOOD
50 do ACIDE TARTAR, pure,
20 caisses HUILE Palma Christi, E. J.,
4 do véritable JUS DE REGLISSE de Calabre,
5 do INDIGO de Manille,
20 do LESSIVE concentrée,
20 do CHLORIDE de soda sel,
10 do COCAINE de [Burnett,
GOMME ARABIQUE,
5 do grosses PAIN KILLER de Perry Davis
5 do READY RELIEF de Radway,
10 do BLANC DE LYS,
4 do INDIA CHOLACOGUE d'Osgood,
5 do TRICOPHEROUS de Barry,
10 do CONGRESS bouteilles
12 douz. HUILE DE FOIE de morue de Burnett
100 livres ACIDE OXAL,
150 yds PLATRE adhérent,
20 livres CASSE à l'huile,
30 do LIMON à l'huile,
20 do BERGAMOTTE à l'huile,
25 livres PEPPERMINT à l'huile,
2 barils MUSCADE,
2 barriques AMNIAC carb,
2 barils CREME DE TARTRE, pure,
75 barillets BICARB DE SOUDE, New-Castle,
2 barils CAMPHRE GOMME.
30 barils SEL D'EPSOM,
25 do CURCUMA,
15 do ALUN,
20 do ALUN,
20 barils GRAINES DE LIN,
25 barillets BLEU D'ALLEMAGNE,
25 barriques SOUDE SEL,
5 barils MADDER, (garance)
20 do COUPEROSE,
10 do NOIR DE FUMEE,
20 do ROUGE DE VENISE, angl.
15 barriques BRUN d'Espagne,
10 barriques OCHRE JAUNE,
15 barils BLANC,
5 do FLEUR DE SOUFRE,

EAU-DE-VIE PURE, WHISKEY, VINS AMERS, MEDICAMENTS PATENTÉS, PARFUMERIE, &c, UN CHOIX DE DROGUES ET DE MEDICAMENTS.

A vendre à bas prix par

JAMES GONEGAL,

Au coin des rues MAGASINS et COMMUNE.
24 mai—1m

A LA PLUME DE BRONZE.
FRANCIS BOUVAIN,

Rue Bourbon, entre Bienville et Conti.

Papeterie et articles de bureaux.

Papiers en tous genres, à la rame et en détail; Papier à lettres, Papiers d'écoliers, Papier notaire, Papiers d'emballage, Papiers mantille, Papiers de fantaisie, Papiers de soie, Papiers pour dessin, Papiers de couleur, Papiers à plat, Papiers pour journaux, Papiers fins français et anglais, &c., &c.

Articles de bureaux et fournitures d'école.

Plumes, crayons, encres, encriers, ardoises, enveloppes de toutes grandeurs et qualités, cire, porte plumes canifs, gommes, règles, cahiers brochés et reliés, &c. Assortiment COMPLET de LIVRES DE COMMERCE, toutes réglures et réglures, à prix excessivement réduits.

Cartes à jouer, dominos, échecs, &c.
Toute espèce de réglure sur commande. Imprimerie typographique.
Maison de commission pour tous objets, etc. spéciaux d'importation française et anglaise, fabrique de papeterie fine pour dames. Objets pour cadeaux.
PRIX DES PLUS RAISONNABLES.

A LOUER [illegible]

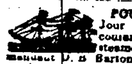

POUR NEW YORK, directement—Jour de départ, DIMANCHE, 21 du courant, à huit heures du matin. Le steamer neuf favori COLUMBIA, commandant D. B Barton, portant la malle des Etats Unis, partira pour New-York le 21 du courant du pied de la rue St Joseph. Pour fret ou passage, s'adresser à
WM. J. REID,
Rue des Magasins, No 33.

Toutes les lettres pour le Nord, par ce steamer, doivent passer par le bureau de Poste 7 juin—11f

Baie St-Louis, Passe Christiane, &c.

Pour la Baie St-Louis, Passe Christiane, New City, Biloxi et Pascagoula, la goëlette COSMOPOLITE, capitaine Garlean, et la goëlette DAME BLANCHE, capitaine Meyers, partiront pour les ports ci-dessus.
S'adresser à bord, au Vieux Bassin, au pied de la rue Marais. 8 juin—2f

AVIS.

LES personnes qui voudront prendre passage d'entrepont à bord du navire GARIBALDI allant à Bordeaux, sont prévenues de venir payer leurs passages d'ici au 11 courant. Après cette date il ne sera plus délivré de passages. S'adresser au bureau de M. A. CALVÉ.
8 juin—6f Rue Ste-Anne, No 108, 2e District.

LES passagers d'entrepont par le navire GARIBALDI sont priés de venir régler et retirer leurs billets de passage avant jeudi 11 courant, à 3 heures P. M., après quelle date il ne sera pas délivré de passage.
8 juin—7f CALVÉ. 108, rue Ste-Anne.

POUR MATAMOROS.

Positivement la semaine prochaine.

La goëlette mexicaine JOVEN MARIA, fine voilière, capitaine J. A. Lopez, ayant tout son chargement prêt, partira dans le courant de la semaine prochaine. Pour passage seulement, s'adresser à bord, au pied de la rue St-Louis, ou au No 34 du Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville.
8 juin—

Compagnie d'Assurance mutuelle des MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1863, y compris les primes non expirées de l'année précédente—		
Sur les risques d'incendie	$565,457 73	
Sur les risques des rivières	14,901 59	
Sur les risques de mers	61,171 19	
Total des primes		$641,670 31
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1863	$165,856 01	
Primes remboursées	14,067 66	$179,923 66
Montant net des primes le 31 mai 1863		$461,946 65
Pertes payées pendant l'année:		
Sur les risques d'incendie	$105,747 27	
Sur les risques de rivières	16,364 75	
Sur les risques de mer	74,046 01	
Total	$196,227 16	
Remboursé, 10 pour cent	12,513 18	
Taxes	19,432 63	
Réassurances, dépenses, profits, pertes, intérêt en moins	$56 190 83	$276,163 20
Balance net		$185,783 45
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$54,562 62
Déposé à la Banque Crescent City		13,775 87
Déposé à la Banque des Marchands		5,920
Billets à recevoir		4,618 51
Billets de prime		181,835 24
Billets garantis par hypothèque ou nantissement		761,102 34
Propriétés foncières		76,420 62
Dû pour primes et en voie de perception		24,122 34
Actions du Southern Shoe Manufactory		1,000 00
Actions de Banques et bons		247,301 00
Scrips de Compagnies Mutuelles		5,650 00
		$1,471,745 15
En moins		
Primes non expirées	$165,856 01	
Intérêts à payer en juillet	52,6?7 60	
Scrips et intérêts dus et non réclamés	25,673,55	244,392 15
Actif net		$1,227,4?? 73

ETAT DE LA LOUISIANE
PAROISSE D'ORLÉANS

Qu'on se souvienne que le 6 juin 1863, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés, Charles Sagory, président, et S. Z. Relf secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est juste et véritable et une copie conforme aux livres de la Compagnie.
CHARLES SAGORY, Président.
S Z RELF, Secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, ce 6 juin 1863.
E. MEUNIER, Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, 6 juin 1863 il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de 30 pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le 1er juillet prochain. Il a été aussi décidé de payer le second lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêt sur toutes les scrips émis par la Compagnie.

—DIRECTEURS—

M. Puig,	Charles Sagory,
P. Maspero,	S. Z. Relf,
A. F. Voorhies,	Wm Whann,
Alfred Penn,	David McCoard,
J. M. Hall,	J. P. Labouisse,
F. Fournier	

8 juin—

Farine! Farine!

VENANT d'être reçu et en magasin—

250 barils farine	Howard & Irwin	Ex. choix
200 do do	Dayton City Mills	do do
100 do do	Demeda	do do
100 do do	Fairview	do do
100 do do	Guy & Clarke	do do
100 do do	Empire State	do do
50 do do	Metropolitan	do do
50 do do	Iron Valley	do do
50 do do	New Haven	do do

—Egalement—
50 barils farine avarié,
150 do biscuits de marine,
A vendre par JEROME B. VAN HORN,
5 juin—6f Rue des Magasins, No 65.

LE soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert un bureau au No 16, Passage de la Bourse entre Canal et Douane—Il s'occupera comme par le passé de ventes de propriétés, d'échanges et de billets, ventes d'actions de banque &c. &c.
JOHN CHAFFE.
5 juin—1m 16, Passage de la Bourse

AVIS.

En notre absence M. Ce. CAVAROC est chargé de notre procuration générale.
3 mai—6f BLANCHIN & GIRAUD.

Demande de place.

UNE demoiselle française désirerait trouver une place dans une famille française ou américaine; elle pourrait s'employer principalement pour la couture, ferait le ménage et garderait des enfants. Elle peut donner de bons renseignements.
S'adresser rue St-Pierre, No 75 entre Royale et Bourbon. 3 mai—6f

Préservez vos dents.
J. A. CASADAVANT,

Chirurgien-Dentiste,

107, rue Royale, en face de l'hôtel St-Louis,

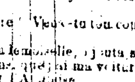

Continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

[Réduction de prix à cause de la dureté des temps.] 29mai—1m

Ouverture de l'Hôtel et Restaurant Carondelet,

Situé au Bayou St-Jean.

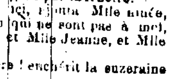

Monsieur FRANÇOIS COLOMES prévient le public qu'il ouvrira dimanche, 7 juin un restaurant au Bayou St Jean, dans l'emplacement de l'hôtel de la Compagnie du Canal.

François Colomes, si avantageusement connu comme cuisinier, ayant tenu pendant cinq années comme associé le restaurant Boudro, du Lac, s'occupera luimême, comme par le passé, de la direction de la cuisine. Il espère se rendre digne de ceux qui l'honoreront de leur patronage.
6 juin—1m. FRANÇOIS COLOMES.

A VENDRE.

100 3/4 caisses tabac de marine, livres,
5 1/4 do do 3/4 livres,
50 caisses de 8 boîtes de 22 livres, tabac de marine, 1/2 livres
10 3/4 caisses Fern Leaves, de 10 livres,
—EGALEMENT—
100 barriques London Stout de Guinness et Fennent, en grandes et demi-bouteilles importation directe,
50 sacs café Java, Old Government,
50 1/2 boîtes thé Oolong,
30 1/2 do Young Hyson,
1500 caisses amidon, diverses marques,
100 barils et tierçons graisse,
50 barils huile de graisse, à vendre à des prix réduits, par WARNEKEN & Co,
5 juin—1m Rue de l'Union, No 41

CHIENNE TROUVÉE.

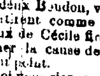

Est entrée chez moi, lundi dernier, UNE CHIENNE setter noire, de sept mois. Le propriétaire peut venir la réclamer en payant tous les frais. S'adresser dans la rue Front Levée, No 26, entre les rues Conti et Bienville, chez S. Pablo. 8 juin—3f

Aux Boulangers.

NOUS recevons en ce moment et aurons constamment en magasin

Des marques de choix de FARINE,

que nous vendrons au commerce AUX PLUS BAS PRIX, C. W. NEWTON & Co.
9 mai—1m Rue Poydras No 76

VINS DE BORDEAUX.

EN débarquement du navire Thomas W. House—
40 barriques VIN ST. EMILION,
40 caisses VIN ST. JULIEN,
50 do do MARGAUX,
A vendre par E. DUBOIS,
18mai—1m 12, rue Crossman & 12, rue Douane.

VIN! VIN!

CINQUANTE barriques vin rouge de table, pour familles,
A vendre par S. E. CASTENOYK,
21 mars—1f Rue Tchoupitoulas, No 15

$1000 de récompense.

LA susdite récompense sera payée à quiconque me donnera des renseignements qui feront condamner la ou les personnes qui ont mis ou fait mettre le feu à la bâtisse occupée par MM. Dessommes Frères au coin des rues Canal et Chartres, dans la nuit du 29 ou le 30 (au matin) du courant. La somme sera payée, aussitôt après la condamnation, par JOHN YOUENES,
1 juin—1f Rue Ste Anne, No 46.

Succession de John Maginnis.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre cette succession sont priées de les présenter, le plus tôt possible, à
DURANT & HORNOR,
Avocats de l'exécut test.,
2juin—6, 10 rue Carondelet, No 18.

SAVON. THÉ.

CINQUANTE caisses savon de Castille importé, de la meilleure qualité,
50 demi boîtes thé,
Pour des billets de la banque de la Louisiane.
A vendre par A. F. DUNBAR,
2juin—6f rue de la Commune, No 51.

LAINE.

TRENTE balles laine, en état d'être expédiées, pour des billets de la ville.
A vendre par A. F. DUNBAR,
2juin—6f rue de la Commune, No 51.

AVIS AUX MARCHANDS.

Bon marché véritable.

LES soussignés, 81 rue de Chartres, ayant en ce moment de fortes consignations des manufactures du Nord, offrent à vendre à l'amiable au prix de New-York les articles suivants—Cotons blancs et écrus, cotonnades des Mazagas et autres, indienne blanc, noire et couleur, ticking, cotton check, jeans, satinets, flanelles de toute couleur, toile, serviettes, mouchoirs batistes, mouchoirs madras, devants de chemises en toile, bas et chaussettes pour hommes, femmes et enfants, tarlatanes blondes, rubans, garnitures, etc.

Toutes ces marchandises doivent être vendues promptement. C. JAUBERT & CO.
Nlle-Orléans, 26 mai 1863. 26 mai—1m

AVIS.

EN mon absence monsieur L. S. POTHIER No 63, rue de la Vieille Levée, est chargé de mes affaires personnelles ainsi que de celles de la succession C. G. Collins.
A. GARRIERE.
Nlle Orléans, 26 mai 1863. 26 mai—1m

CIGARES DE LA HAVANE.

VENANT d'être reçu, un magnifique lot des meilleures marques de la Havane [illegible] ...
[illegible]
E. NAHAN, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, vêtements et chapeaux.

PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 41.

IL sera vendu lundi, huit du courant, à 10 heures du matin, dans la rue de Chartres No 41—
Barèges anglais unis et brochés,
Linon toile imprimés,
Mousselines brochées et tape check,
Gingas fil et coton,
Cotons blancs et écrus,
Indiennes françaises et américaines,
Cotonnades, satinet et coutil,
Toiles blanches d'Irlande,
Alpacas soie noire,
Decimes et stripes Hickory,
Bobinet à moustiquaires,
Linge de table, en toile,
Rideaux de dentelle riche, brodés,
Ginghams d'Ecosse extra fins,
Mousselines suisse et jaconat,
Mouchoirs toile blanche et Madras
200 lots de vêtements, bel assortiment.
Egalement—Un bel assortiment de chapeaux de paille. 7 juin

Grande vente de marchandises sèches.

PAR E. ROGER & CO.
JOSEPH HOLTZ, Encanteur.

Salles d'encan 45 & 47 rue de la Vieille Levée

MARDI 9 COURANT,

A 10 heures du matin, à leurs susdites salles d'encan, il sera vendu:
500 pièces indiennes françaises, anglaises et américaines,
200 " jaconats et organdis français,
100 " ginghams genres divers,
200 " cotons écrus, 40 pouces,
300 " 4/4,
500 " coton blancs marques assorties,
50 " Cazalet Jeans, véritable,
50 " barège brodé,
75 " coton blanc croisé,
100 " ginga coton,
500 doux bas et chaussons anglais, blancs et écrus, pour hommes, femmes et enfans,
300 pièces véritables madras des Indes, couleur puce et noir.
200 pièces indienne rouge.

300 lots tels que:

Rubans, parasols, bobinet pour moustiquaires, mouchoirs batiste, soieries, popelines nappes et serviettes fil, de toile, taffetas satin florence, toile, foulards tarlatanne, grenadine, velours, coutils, coton en bobines, percale, nansou, toiles d'Irlande, casimir fantaisie gingas fil, cotonnades, étoffe rouge, tapis de tables brodées, articles de fantaisie &c. &c.
Conditions à la vente. 7 juin

400 Barriques et 600 Caisses vin rouge.

PAR E. ROGER & Co.,
JOSEPH HOLTZ, encanteur.

LUNDI, 8 courant il sera vendu à 6 heures de l'après-midi sur la Levée, en face de la rue des Ursulines—
400 Barriques vin rouge
600 Caisses vin rouge.
En débarquement du navire Transit venant de Bordeaux.
Conditions à la vente. 7 juin

Ventes par le Quartier-Maître.

M. H. MURPHY, agent,
Bureau rue Gravier, No 64
PAR H. H. McLEAN, encanteur

IL sera vendu à l'encan, mardi, 9 de juin, à onze heures du matin, sur les lieux, rue des Remparts No 71 par ordre du colonel S. B. Holabird, Quartier Maître en chef du Département du Golfe.

Beaux meubles de salon, en bois de rose, glaces, tableaux à l'huile, ornements de cheminées, statuettes, etc, buffet, table à manger, glaces de cheminée, candélabres, etc, service en porcelaine, verrerie, meubles de chambre à coucher, en bois de rose et en acajou, tapis velours et Bruxelles, livres et bibliothèques, lits et literies, et le plus grand nombre d'articles de ménage.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 4 juin

Bureau de l'enregistrement des Votants.

Nouvelle Orléans, 29 mai 1863.

LE soussigné, registre des noms et résidences des votants qualifiés, pour la ville de la Nouvelle-Orléans, donne avis qu'un bureau a été ouvert le 1er novembre dernier et continue à l'être.

Aucune personne n'aura droit de suffrage à aucune élection dont cette ville, à moins qu'elle ne soit régulièrement enregistrée et qu'elle prête le serment d'allégeance aux Etats-Unis prescrit par l'Acte du Congrès de juillet 1862.

Le bureau est ouvert tous les jours, dimanches exceptés, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre du brigadier-général SHEPLEY
Gouverneur militaire de la Louisiane.
Bureau rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville No 7. Entrée par la rue Lafayette.
29mai—1m U. F. SEUSHNAYDRE, Register.

Bureau du Collecteur des taxes d'Etat—Deuxième District de la Nlle Orléans.

Bureau, rue St Pierre, No 9 [Bâtisse Pontalba]

AVIS est donné à tous les contribuables du Deuxième District que le bureau du soussigné sera ouvert de 9 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi tous les jours (excepté les dimanches) afin de recevoir toutes les taxes d'Etat pour l'année 1863 sur les propriétés foncières, le capital &c, et toutes les licences d'Etat sur les professions, les métiers, les occupations, &c. pour l'année 1863.

Dans le but d'éviter les frais &c. toutes les personnes qui ont des métiers ou des professions sont prévenues de venir prendre leurs licences d'Etat sur-le-champ.
D. W. C. CAMPBELL
Collecteur des taxes d'Etat, Deuxième District.
1juin—2f

SIXIEME EXPOSE ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Hope DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT à sa Charte la Compagnie d'Assurance Hope présente l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes reçues dans l'année expirant le 30 avril 1863	$47,778 11		
Primes sur les risques d'incendie		40,183 14	
Primes sur les risques de mer		5,016 92	
Primes sur les risques de rivière		216 00	
		47,778 11	
Primes remboursées à déduire		1,017 16	
			46,710 95
Pertes payées dans la même période			
Sur les risques d'incendie	$2,237 49		
Sur les risques de mer	4,633 30	6,871 29	
Remboursement de 15 0/0 aux assurés	7,129 40		
Réassurances	3,798 04		
Dépenses, intérêt en moins, &c	20,170 28	31,096 82	
			37,968 11
L'actif de la compagnie est comme suit			
Billets pour actions		92,500 00	
Billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières	$61,107 80		
Effets à recevoir garantis	2,000 00		
Effets à recevoir pour primes	16,290 36	79,398 16	
Actions de Banque et autres		10,487 50	
Dû pour primes en voie de perception		15,681 63	
Timbres		25 50	
En caisse		40,449 15	
		$238,382 14	

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1863, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville se sont présentés, Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est juste et véritable et une copie exacte des livres de la dite Compagnie.
HY. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, le 11 mai 1863.
EDMOND MEUNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
15mai—30f

Compagnie d'Assurance DE L'UNION A LA NOUVELLE ORLEANS.

Sixième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION

Publié ainsi que l'exigent la loi et sa Charte

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1863:		
Primes sur les risques d'incendie		$ 81,058 49
Primes " des rivières		2,700 77
Primes " des mers		23,137 56
Total		$107,896 82
Primes remboursées		5,754 03
Total des primes		$102,141 79
Primes non-échues le 30 avril 1863		60,000 00
Total net des primes		$162,141 79
Pertes payées dans l'année:		
Pertes par les incendies	$24 111 61	
" sur les rivières	5,000 00	
" sur les mers	31,417 61	
Total des pertes	$ 60,?91 57	
Réassurances	7,045 53	
Dépenses et intérêts sur scrip, moins l'escompte et compte d'intérêt	4,?76 68	
Quinze pour cent remboursé	9,587 95	117,704 73
Bénéfice brut		$ 45,187 06
Réserve pour risques non expirés		30,913 00
Bénéfice net		$ 14,274 06
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets pour actions		$142,079 70
Prets garantis par hypothèque		23,983 00
Prets garantis par actions de banques		93,201 14
Effets pour primes		46 489 36
Scrip d'autres compagnies		12 395 60
Actions, bons et autres garanties		114,7 2 00
En caisse		18,812 77
Primes en voie de perception		29 486 94
Total de l'actif		$485,047 11

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1863, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville se sont présentés A. Chiapella, président, et J. M. Crawford, secrétaire de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire
Assermentés et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14 mai 1863. ED. MEUNIER,
Troisième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs desdits certificats ou à leurs ayant-cause, à partir de cette date. 15 mai—1an

EN MAGASIN.

A vendre par le soussigné,

DEUX CENTS barriques vin rouge, Bergasse,
75 barriques vin rouge, Courty.
15 barriques vin rouge, Amaldy,
20 caisses vin de Bordeaux, Camus & Co,
100 caisses vin de Champagne, 24 demi-bouteilles, Du de Montebello,
[illegible] absinthe Ed. Pernod,
[illegible] Jourdan Balva,
[illegible] vermouth Noilly Prat & Co,
[illegible] vermouth Noilly Prat & Co,
[illegible]
[illegible]
E. NAHAN, [illegible] Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Vente par le Quartier Maître

PAR H. H. McLEAN, encanteur

IL sera vendu à l'encan lundi 8 courant, à 11 heures du matin, dans la rue Gravier, No 64, par ordre du colonel S. B. Holabird, quartier maître en chef du Département du Golfe—Beaux meubles, lits de fer, tables, armoires et bureaux, tableaux à l'huile, pendules et verrerie, et un assortiment général d'articles de ménage.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Meubles pour cause de départ

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu lundi, 8 courant, à 10 heures du matin, encoignure Conti et Villeré—
Un lot de meubles, consistant en bois de lit, armoires, tapis, chaises, pendules, tables, dessus de marbre et à manger, sofas, verrerie, &c. &c.
Conditions—Comptant.

Succession de Wm Watson—No 25,?
PAR J. B. CROZAT, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. S. Whitaker, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible], il sera vendu à l'encan, jeudi, le 18 juin 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, les propriétés suivantes appartenant à ladite succession, savoir:

La moitié du lot No 15, formé du lot... sur un terrain... La ditte lot No 15 formé en encoignure des rues Suzette et St Thomas, borné par les rues Suzette et St Thomas, Benjamin et Tchoupitoulas, mesurant mesure américaine vingt-cinq pieds, sept pouces de face à la rue Suzette, sur cinquante dix neuf pieds de profondeur face à la rue St. Thomas, entre lignes parallèles.

Aussi—Une portion de terre, avec les améliorations, et ainsi formé une portion qui y trouvent, le dit portion No 8 appartenant audit terrain (plus ou moins) de face à la rue Barthelemy, sur cent pieds de profondeur vingt pieds, entre lignes parallèles, mesurant mesure des dans lequel bâtis par les rues Barthelemy, Mandeville Constance et Magasin.
Conditions—comptant.
Acte de vente par devant Hugo Madlon, notaire, aux frais de l'acquéreur. 1mai—4f, 15, 4

Succession de Frank Vidal—No 19,97?

PAR J. B. CROZAT,
Bureau No 6, rue Royale.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, 18 juin 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable J. S. Whitaker, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, et daté du 4me jour du mois de novembre 1862.

Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le voisinage des rues des Remparts et Bienville, mesurant 35 pieds de face à la rue de Ga..., sur les pieds de profondeur.
Conditions comptant.
Acte par devant P. S. Bison, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 1mai—[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Succession de F. Robbiner.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 5 . En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District dans l'affaire Francisco Brunet [illegible] contre Charles Arnaud, curateur, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 13 juin 1863 au midi à la Bourse des Négociants... les biens suivants saisis...

Le fonds d'une lot situé dans le Deuxième District, au coin des rues Tchoupitoulas et Calliope, dans le Deuxième District, [illegible]...
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Ignace Strojec vs H Dandeville.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai le vendredi 12 de juin 1863, à midi, à la Bourse des Négociants... [illegible]

Le fonds d'un lot situé rue St-Pierre, entre Royale et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, suivant le plan... [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

P. D. Cazenave vs Appolinaire Perrault.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No ... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, 16 juin 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le 2ème District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un ... le ... appartenant à A. Perrault ... situé dans le 2me District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] ...
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

George Herbert vs Thomas Casey & al.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No ... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI 8 de juin 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété décrite comme suit:

Un terrain situé à Metairie et cette paroisse vis à vis de la Nouvelle-Orléans, et quartier, dans la ... Faubourg...

Le dit terrain ayant trente-deux pieds de face à la rue Gasseau, sur une profondeur entre parallèles de cent vingt pieds mesure anglaise.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, appartenant au défendeur Harriet Hastings, épouse de Martin Haynes, et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente se fait à la seconde et dernière ... ayant été ajournée au pied du dernier écoulement pour le prix pour les frais ... sera fait sans ... des [illegible] ... la somme de $136 ce qui ... jusqu'à la somme des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.
JAS. E. DUNHAM
Shérif de la Paroisse d'Orléans
22mai—29, 5

Joséphine Saucier vs Thomas Ebaer et al.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle Orléans—No 19,575—En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, 9 de juin 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à l'adjudication de:

Le fonds et l'habitation d'un terrain situé à l'angle des rues de la Douane et Franklin, dans le Deuxième District de cette ville, suivant l'inventaire déposé en mon bureau pour référence.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
JAS. E. DUNHAM,
22mai—21 juin 5,7,9 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Cour Provisoire des Etats-Unis.

—Etat de la Louisiane—
GEO. E. TYLER, encanteur.

J. F. Wheeler vs James Foulhouze—No 15?

Nlle-Orléans, 18 mai 1863.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente qui m'a été adressé la Cour Provisoire, l'honorable Chas A Peabody, président dans la susdite affaire, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, lundi, 22 juin 1863, à 11 heures A. M., les propriétés ci-après-décrites, savoir:

1o—Un terrain, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de la Nlle-Orléans dans l'îlet compris entre le Chemin Public et les rues Levée, Conti et Bienville. Le dit terrain est désigné par le No 11, sur un plan dressé par J. Comuny, le 30 juin 1840 et déposé dans l'étude de J. J. Cuvillier, notaire public et cette ville. Le dit terrain mesure 21 pieds 1 1/5 pouce de face au dit Chemin Public, 20 pieds 4 pouces et demi de large dans le fond 41 pieds 8 pouces et demi de profondeur sur la ligne bordée par le terrain No 9 et 34 pieds 9 pouces et demi de profondeur sur l'autre ligne—le tout au pied américain.

2o—Un autre terrain et toutes les améliorations et bâtisses qui se trouvent dessus, tous les droits, privilèges et dépendances y appartenant, situé également dans le même îlet compris entre le Chemin Public et les rues Levée, Conti et Bienville. Le dit terrain est désigné par le No 12 sur le dit plan dressé par le dit Comuny, ainsi qu'il a été dit plus haut, et a, au pied américain, 20 pieds 6 pouces et demi de face à la rue Levée et 34 pieds 9 pouces et demi de profondeur entre lignes parallèles, borné du côté de la rue Conti, par la propriété de M. Avenet.

Le tout est décrit d'une manière plus complète dans la susdite acte hypothécaire enregistré au bureau du greffier de la susdite Cour.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.
J. EDWARDS CLARKE
19mai—au22jn Marshal Provisoire des E. U

D. Simon vs Albert Henry—No 25,847.

QUATRIEME COUR de Juge de Paix de la Nlle Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. E. Bundstrom, juge de la dite Cour, dans l'affaire ci dessus, je procéderai MERCREDI, 17 juin 1863, à midi, en face de mon magasin rue St. Pierre, entre les rues Chartres et Royale, à l'adjudication d'un lot de meubles saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. LOUIS GASTINEL,
8juin—8,12,17 Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

L. Piffet contre ses créanciers et les créanciers de F. & L. Piffet.

TROISIEME Cour de District de la Nlle Orléans—No 16,964—Avis est donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes les personnes intéressées dans cette affaire, de faire connaître, dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis, les raisons (s'il en est) qu'elles ont pour s'opposer à l'homologation des comptes provisoires présentés par le syndic ne seraient point approuvés, homologués, et les fonds distribués d'après les dits comptes Par ordre de la Cour.
6juin—12,17 C. F. BERENS, Greffier

Compagnie et Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1863.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par cette banque. CH. JUMONVILLE.
24mai—15f Caissier par interim

VINS VINS

30 barriques vin rouge ordinaire,
15 do do pour famille,
25 caisses muscat de Frontignan,
20 do vermouth de Turin,
A vendre par L. B. SANARENS
12 avril—2m 354, rue de Chartres, près Esplanade.

A VENDRE,

POUR DES BILLETS DE LA BANQUE DE LA LOUISIANE.

CINQUANTE caisses cireven palma. Par P. HESSE, No 3 rue Tchoupitoulas, entre Canal et Commune.
50 barils sucre cassé aussi à vendre. 3 juin—5t

50,000 PIEDS PLANCHES de 1 pouce. 1,000 livres à no. 9 sur 35,
1,200 livres tôle,
25 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis,
25 " huile d'olive
15 " cassia—
A vendre par L. B. SANARENS,
19 mai—1m 354, rue de Chartres

Fromage. Fromage.

VINGT boucauts Gruyère première qualité,
50 caisses têtes de Maure
100 pâte grasse " " en magasin
et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr.
4 juin 62 & 64 Vieille Levée.

Vin. Vin. Vin.

MILLE caisses Margaux, St. Julien, Larose et St-Emilion, Château Belair &c.,
100 barriques " "
100 " Madère et Porto, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr.
4 juin 62 & 64 Vieille Levée.

Kirsch, Absinthe, &c.

CENT boîtes E. Pernod, absinthe et kirsch,
100 " C. Lecoultre, "
50 " Che Roblin, " kirsch,
50 caisses prunes sèches de choix, en magasin et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr.
4 juin 62 & 64 Vieille Levée.

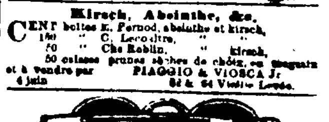

LUNETTES.

LE soussigné vient de recevoir de France un magnifique assortiment de LUNETTES, de PINCE NEZ et de VERRES de toute sorte, du meilleur choix qu'il vendra à des prix très modérés.

Pose et change de verres,

à la fabrique d'ORFEVRERIE ET DE COUVERTS EN ARGENT, [illegible].
C. ROUYER.
Rue de Chartres, 154, près de l'Hôtel d'Orléans.